

**Réunion du Bureau du vendredi 16 mai 2025 à Bordeaux**

*Procès-verbal*

**Présents :** Mmes COUTY Céline, DOUMAX Cécile et RIOUX Christina  
MM BRANDY Marc, BRUGIERE Emmanuel (en visioconférence), CAMBLATS Eric,  
DUCASSE Benoit (en visioconférence), DUFAU Pierre et SEGUIN David

**Excusé :** M. DUBOS Jean-Luc

**Invités :** MM LAVALEUR Michaël (en visioconférence), LE CALOCH François et WATRIN François

**Invités excusés :** MM BRUNERIE Simon et SALMON Alain

**1. POINT DE SITUATION**

Pierre DUFAU souhaite que nous ayons une pensée pour Lorenzo RENOU (jeune joueur de Monaco passé par la Gironde), Lamine DIAKHITE (licencié du club de l'ASPTT Limoges), et Floriane LACAULE (dirigeante du club de l'Union Jeun SP Biglose Pontonx).

Il félicite le club du Boulazac Basket Dordogne pour son titre de champion de France de PRO B et son accession en Betclic Elite. De nombreux officiels et clubs sont encore engagés dans des phases finales.

Il informe que le gymnase RENOIR de Limoges est de nouveau accessible aux polistes après la pose d'un filet de sécurité. Des travaux supplémentaires sont prévus au niveau des vestiaires et du sol.

Il a de nouveau rencontré la nouvelle inspectrice d'académie des Landes qui souhaitait faire un point sur le dossier du pôle espoirs de Dax. Une réunion d'information s'est tenue la veille avec l'inspection académique, la DRAJES, et des syndicats entre autres, pour expliquer et justifier le déménagement.

**2. STATUT DE L'ENTRAINEUR**

Annexe 1 : 2024-05-16-TEC-statut entraîneur 2025\_2026.V bureau

François WATRIN présente aux élus les différentes sanctions prononcées après le contrôle à postériori du statut de l'entraîneur.

Les élus valident les propositions présentées.

Il présente les propositions de modifications du statut de l'entraîneur pour la saison 2025 - 2026.

Les propositions sont :

- Supprimer l'obligation pour les U21. Cependant, les pénalités pour la saison 2024 - 2025 seront maintenues.



- Exigence pour le diplôme : être inscrit avant la première journée, acquis et validé au plus tard le 31 mai de la saison en cours (au lieu de la dernière journée de championnat).
- Pour le niveau pré-national : mise en conformité avec les règlements fédéraux soit 10<sup>H</sup> de revalidation en formation continue ou 14<sup>H</sup> pour les "intervenants formateurs" (ceux qui dispensent la formation). La liste des "intervenants formateurs" est définie par le directeur technique régional.
- Pour les jeunes au niveau régional : revalidation 6<sup>H</sup> pour les jeunes ou 14<sup>H</sup> pour les "intervenants formateurs" (ceux qui dispensent la formation). La liste des "intervenants formateurs" est définie par le directeur technique régional.
- En cas d'absence de revalidation, la sanction financière est portée de 100 € à 300 €.

Il est proposé de combiner le système actuel de formation continue avec des journées de formation (6<sup>H</sup>) organisées par l'équipe technique régionale, animées par les techniciens de la ligue sur différents territoires.

Les élus valident à l'unanimité les propositions faites.

### **3. DOSSIERS ELITE**

Michaël LAVALEUR présente les travaux de la commission d'étude des dossiers Elite jeunes.

Il rappelle que la ligue a obtenu pour cette année uniquement une place supplémentaire en U15F.

Il rappelle les critères de classement :

- Recevabilité du dossier (entraîneur DEFB, collaboration ETR, salle H2, école mini-basket, équipes U13, U17, U18).
- Classement (critères successifs en cas d'égalité) : Nombre de joueurs au pôle espoirs (U14 + entrants) puis nombre de sélections régionales U14 TIZ, ...
- Concurrence géographique : un seul club par département, métropole, bassin de vie

Pour la catégorie U18F et U18M les élus valident la proposition de classement.

Pour la catégorie U15F, les classements de 1 à 4 sont validés mais les membres du bureau ne souhaitent pas classer les dossiers de Basket Landes, Anglet Côte Basque Basket et Lons Basket (5 à 7) et demandent que les dossiers soient transmis à la direction technique nationale pour étude et classement. Le critère géographique faisant qu'un club ayant trois polistes se voit éliminé par rapport à un club n'ayant aucun poliste dans son dossier.

Pour la catégorie U15M, les élus constatent que sur certains dossiers, des noms de techniciens ou collaborateurs et intervenants dans les pôles espoirs sont mentionnés. Bien que la probité des personnes ayant étudié les dossiers ne puisse être mise en cause, par souci de clarté avec l'ensemble des clubs et afin d'éviter tout éventuel conflit d'intérêt, les élus (moins une abstention) souhaitent que l'ensemble des dossiers soient transmis à la direction technique nationale pour étude et classement.

Pierre DUFAU annonce que les présidents des ligues travaillent actuellement sur une refonte de ces championnats et particulièrement sur les dossiers qui semblent poser des problèmes dans d'autres ligues.

### **4. COMPÉTITIONS**

Annexe 2 - 2025-05-16- CRC- Modifications règlementaires 24-25 – Compétitions.V bureau

David SEGUIN informe que la saison prochaine, la seconde phase du championnat jeunes sera supprimée et remplacée par des phases finales plus longues.

Il présente les modifications règlementaires proposées par la commission des compétitions régionales.



05 56 91 78 52



14 rue Cabanac,  
33800 Bordeaux



ligue@naqbasket.fr  
www.nouvelleauquitainebasketball.org



SIREN : 384 023 578  
APE : 9312Z

### **Article 6 des règlements généraux**

Passage de 5 à 7 joueurs brûlés. Suppression de la règle sur la participation aux phases finales. Applicable à tous les niveaux. Pour les CTC, les joueurs brûlés concernent le club porteur de l'équipe.

### **Article 40 des règlements sportifs généraux**

Une équipe déclarant forfait lors d'une phase finale (régionale, accession) se verra refuser l'accession à la division supérieure.

### **Article 3 des règlements sportifs particuliers des divisions non qualificatives au championnat de France**

Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :

BC : sans limite

VT : sans limite

JH ou/et JN ou/et OH ou/et ON : 3

JH/JN : 5 (cinq)

OH/ON : 3 (trois)

Le maximum est 5 licences pour les deux couleurs dans la limite de 3 licences "orange".

### **Article 3 des règlements sportifs des coupes**

Tirage au sort par secteur géographique jusqu'aux 16<sup>èmes</sup> de finale. Tirage au sort intégral à partir des 8<sup>èmes</sup> de finale.

### **Article 23 des règlements sportifs des coupes**

En cas de double qualification (compétition fédérale et coupe régionale concomitantes), le club concerné devra informer la ligue de son choix (poursuivre en coupe régionale ou privilégier la compétition fédérale) dans les 48 heures suivant la constatation de la double qualification.

Les élus valident à l'unanimité l'ensemble des modifications règlementaires.

David SEGUIN informe avoir organisé une visioconférence à la demande des clubs évoluant en U18 M élite qui souhaitaient que les équipes 3 U18M puissent participer au championnat régional. Lors de cette visioconférence, Pierre DUFAU a expliqué les raisons de cette règle.

Les élus valident le maintien de cette règle.

## **5. FINANCES**

Annexe 3 - 2024-05-16- FINANCES - Budget prévisionnel saison 2025 2026.V bureau

Benoit DUCASSE présente le budget prévisionnel. Il explique qu'il a été bâti avec une prévision de 62 000 licences contre un peu plus de 64 000 cette saison.

Produits d'exploitation pour un total de 3 956 521 € :

Licences (part ligue nette)	1 272 962 €
Recettes sportives	134 363 €
Formation	929 910 €
Subventions	247 000 €
Autres produits (mécénat, partenariat :	10 000 €

Revues à la baisse par prudence

Charges d'exploitation pour un total de 3 969 885 € :

Masse salariale	909 344 €
-----------------	-----------



05 56 91 78 52



14 rue Cabanac,  
33800 Bordeaux



ligue@naqbasket.fr  
www.nouvelleauquitainebasketball.org



SIREN : 384 023 578  
APE : 9312Z

Achats	149 000 €	
Charges externes (locations, assurances, ...)	626 484 €	
Mise à disposition du groupement d'employeurs	150 980 €	
Honoraires et autres	92 636 €	
Déplacements	92 200 €	
Hébergement et restauration	536 610 €	Incluant une part importante pour les pôles espoirs
Impôts et taxes	37 680 €	
Dotations aux amortissements	15 792 €	
 Produits financiers :	21 200 €	
Charges financières :	4 656 €	

La répartition des produits, sur la part nette de la ligue, montre que les licences représentent 50% du budget, la formation une part significative et les subventions 9%. Côté charges, la masse salariale constitue 35%.

Un travail est en cours pour améliorer la comptabilité analytique, afin d'avoir une vision plus claire des coûts par pôle et par action. L'investissement dans un nouveau logiciel de comptabilité devrait permettre des analyses et reporting plus fins.

Les élus valident à l'unanimité le budget présenté.

## **6. DISPOSITIONS FINANCIERES**

Annexe 4 - 2024-05-16- FINANCES - DISPOSITIONS FINANCIERES 2025-2026.V bureau

Benoit DUCASSE présente les dispositions financières et propose de ne pas augmenter le prix des licences. Seul le montant de la sanction financière pour non-revalidation du statut de l'entraîneur est modifiée et passe de 100 € à 300 €.

Le montant de la caisse de péréquation sera ajusté au nombre de matchs de la nouvelle formule des différents championnats séniors après validation par les élus du comité directeur.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Christina RIOUX annonce aux élus que la ligue a obtenu l'habilitation pour dispenser la formation CDSSA (chargé de développement des structures sportives associatives).

Elle est plus qualifiante que le BPJEPS et vise à former des directeurs de structures capables de gérer le management, l'événementiel, la recherche de financements. Le format est d'une semaine par mois en alternance. Une communication va être rapidement faite. Les personnes intéressées peuvent contacter l'organisme de formation.

Secrétaire général

Éric CAMBLATS

Président

Pierre DUFAU



05 56 91 78 52



14 rue Cabanac,  
33800 Bordeaux



ligue@naqbasket.fr  
www.nouvelleauquitainebasketball.org



SIREN : 384 023 578  
APE : 9312Z